

J'ai signalé, par exemple, qu'il n'est question ici d'aucune espèce d'aide du gouvernement dans les cas d'urgence. Aucune allusion non plus aux pêcheurs. Après avoir lu la mesure proposée, je me demande si elle est destinée à créer un office ou à aider les pêcheurs—la différence est sensible. J'ai l'impression, par exemple, que la seule chose importante dans tout ce bill, c'est l'Office c'est-à-dire un nouveau moyen de fournir quelques emplois à un certain nombre de gens qui n'ont pas encore atteint le chiffre de \$25,000 ou \$30,000 par an. Voilà le genre de chose qui me laisse insatisfait.

Comme l'a dit aujourd'hui le député de l'Île du Prince-Édouard, il n'est fait aucune mention ici des pêcheurs que cela concernerait. Ils ne sont pourvus d'aucun conseil qui pourrait les éclairer sur l'industrie et aider aux décisions de cet organisme. Rien ne permet de croire que les prix seront garantis; il n'est pas garanti non plus que les pêcheurs toucheront un revenu pour le fruit de leur labeur, c'est-à-dire de la fourniture du poisson. Je ne vois pas que de l'intérêt soit centré sur les pêcheurs, or c'est tout ce qui me préoccupe. Je me soucie de l'Office comme d'une guigne. L'Office n'est rien d'autre qu'un moyen destiné à atteindre une fin qui doit être d'améliorer le sort des pêcheurs et c'est cela que nous préconisons. Cependant je ne vois rien dans la mesure qui témoigne d'un intérêt quelconque pour celui qui est, évidemment, la raison primordiale de l'existence de la Société, à savoir le pêcheur.

Je vous ferai enfin observer la confusion qui semble exister à propos de la juridiction sur les pêcheries du Canada. Je suis sûr que le ministre des Pêcheries sera heureux d'entendre mes remarques ou du moins mes impressions à ce sujet. Au début de la dernière session, moi-même et certains députés, même quelques représentants du parti libéral, avions interrogé le ministre de l'Industrie et du Commerce à quelques reprises au sujet de la vente du poisson. Celui-ci consulta quelquefois du regard le ministre des Pêcheries afin de chercher à connaître son opinion, et bien que la vente du poisson ait pu beaucoup l'intéresser, il ne paraissait pas trop bien renseigné à ce sujet; du moins, je n'ai guère obtenu de réponse. Maintes fois il m'a promis de me répondre le lendemain mais, jusqu'à maintenant, il n'a pas soufflé mot des dispositions que prendrait le gouvernement pour encourager le commerce de la pêche en Amé-

[M. Lundrigan.]

rique du Nord. La Chambre est maintenant saisie du bill. J'avais cru au début que le ministre des Pêcheries le présenterait à la Chambre, mais j'ai ensuite appris qu'il serait proposé par le ministre de l'Industrie et du Commerce.

Je me demande maintenant de qui relève la commercialisation du poisson. Mes recherches m'ont révélé que le ministre de l'Industrie et du Commerce est chargé de la vente du poisson en dehors du Canada et le ministre des Pêcheries, au Canada. Il ressort clairement du bill que le ministre de l'Industrie et du Commerce est chargé de la vente du poisson à l'étranger comme sur le marché interprovincial. Il me semble y avoir une certaine confusion et les ministres responsables devraient se consulter à ce sujet et préciser de qui relève l'industrie canadienne de la pêche. J'aimerais qu'elle relève du ministre des Pêcheries qui ne se déroberait probablement pas. Nous parlons du même produit et nous le considérons par rapport au Canada. Il ne s'agit pas d'un problème d'exportation mais d'un problème interprovincial ou national. Par conséquent, je ne m'explique pas cette confusion manifeste.

Il est évident que le ministre des Pêcheries s'intéresse vivement à cette affaire, car c'est le seul ministre présent à la Chambre depuis le début du débat sur le projet de loi. Je voudrais donc que le ministre en cause étudie la question et cherche à dissiper la confusion.

Je pourrais continuer longtemps encore à formuler des observations précises au sujet d'autres articles du bill C-148, mais je crois que d'autres députés ont fait des remarques sur la plupart des points dont j'aurais voulu parler. Je voudrais certainement connaître leur réaction plus tard au sujet de la viabilité de l'industrie canadienne de la pêche.

M. John Burton (Regina-Est): Député de l'Ouest canadien et, plus précisément, de la Saskatchewan, je fais bon accueil à ce projet de loi. Comme député de l'Ouest, je m'en réjouis parce qu'il fait naître une lueur d'espoir chez les citoyens et les localités qui ont des intérêts vitaux dans l'avenir de l'industrie de la pêche. Dans l'Ouest canadien, beaucoup de collectivités et de pêcheurs ont été à la merci d'une petite oligarchie qui exerçait son empire sur la vente du poisson. Une grande partie du poisson de l'Ouest était généralement vendu sur les marchés d'exportation